



OFFICE DE TOURISME DE GRENOBLE ALPES METROPOLE / EPIC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ DE DIRECTION

Le 24 avril 2018, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole, s'est réuni en 125^{ème} assemblée, à la Maison du Tourisme, sous la présidence de M. Fabrice Hugelé, Président de l'Office de Tourisme de Grenoble-Alpes Métropole.

Sur 11 membres titulaires :

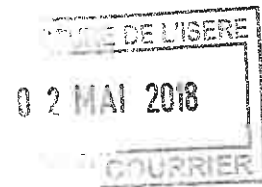
Étaient présents :

1. Fabrice HUGELÉ, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
2. Geneviève BALESTRIERI, représentante de Grenoble Alpes Métropole, pouvoir de Dominique ESCARON,
3. Claus HABFAST, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
4. Yannick BELLE, représentant de Grenoble Alpes Métropole,
5. Michel GUILLOT, représentant de la Chambre des Métiers de de l'Artisanat,
6. Hugues de VILLARD, représentant de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Grenoble
7. Christian HOFFMANN, président Label Ville.

Sur les membres associés :

Étaient présents également :

8. Samia BOUKRAA, contrôle de gestion métropole et ville de Grenoble,
9. Hervé THOUMINE, Trésorier Principal,
10. Fabienne TURPIN, directrice du tourisme et de l'attractivité de la Métropole,
11. Valérie ESBÉRARD, de la direction de l'économie et de l'attractivité du territoire métropole,
12. Yves EXBRAYAT, directeur de l'Office de Tourisme de Grenoble Alpes Métropole.



Délibération n° 2018.920

Objet : Affectation du résultat 2017 du Budget Principal

Conformément aux dispositions de l'article L1612-12 du code des Collectivités Territoriales, le comité de direction doit constater et décider de l'affectation du résultat du Compte Administratif 2016 du budget principal.

Le Compte Administratif 2017 du budget principal issu du cumul des résultats du budget principal présente :

Un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 232 414,05 €
Un excédent d'investissement cumulé de	+ 310 989,40 €

Le comité directeur doit approuver l'affectation du résultat de fonctionnement du Budget Principal

1 - Affectation pour ouverture de crédit en fonctionnement en 2018 soit pour 232 414,05 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Directeur décide, à l'unanimité par 8 voix Pour, d'approuver l'affectation du résultat de l'exercice 2017 du budget principal ainsi que ci-dessus précisé.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.

Transmis en Préfecture

Le

Pour copie certifiée et conforme
Grenoble, le 24 avril 2018
Le Président, Fabrice Hugelé